



CC des Combes (Siren : 247000367)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1994
Date d'effet	31/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Carmen FRIQUET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70360 scey-sur-saone-et-saint-albin
Téléphone	03 84 92 72 12
Fax	03 84 92 73 56
Courriel	lescombes@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 710
Densité moyenne	27,07

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Aroz (217000280)	166
70	Baignes (217000470)	81
70	Boursières (217000900)	63
70	Bucey-lès-Traves (217001056)	116
70	Chantes (217001270)	128
70	Chassey-lès-Scey (217001387)	124
70	Chemilly (217001486)	89
70	Clans (217001585)	114
70	Confracourt (217001692)	216
70	Ferrières-lès-Scey (217002328)	144
70	La Nouvelle-lès-Scey (217003862)	183
70	La Romaine (200053056)	478
70	Mailley-et-Chazelot (217003243)	647
70	Neuveville-lès-la-Charité (217003847)	235
70	Noidans-le-Ferroux (217003870)	671
70	Ovanches (217004019)	132
70	Pontcey (217004175)	296
70	Raze (217004399)	350
70	Rosey (217004522)	274
70	Rupt-sur-Saône (217004571)	123
70	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin (217004829)	1 609
70	Soing-Cubry-Charentenay (217004928)	531
70	Traves (217005040)	361
70	Velleguindry-et-Levrecey (217005354)	166
70	Velle-le-Châtel (217005362)	151
70	Vy-le-Ferroux (217005800)	159
70	Vy-lès-Rupt (217005826)	103

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Compétences optionnelles : Elaboration des schémas directeurs d'assainissement des communes membres de la communauté. Elaboration, mise à l'enquête et approbation des zonages d'assainissement.</i>

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence optionnelle: Gestion des ordures ménagères, gestion des conteneurs individuels, collectifs et spécifiques.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence optionnelle : Résorption des décharges de toute nature, création et gestion de décharges de matériaux inertes.</i>
- Autres actions environnementales <i>Compétences optionnelles : Résorption des décharges de toute nature, création et gestion de décharges de matériaux inertes</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Compétences optionnelles : - Accueil de la Petite Enfance Mise en place d'actions en faveur de la petite enfance. Sont réputées d'intérêt communautaire: * le soutien aux structures itinérantes de halte garderie concernant le territoire communautaire * la création et gestion de structures permanentes d'accueil de la petite enfance * l'aide aux actions de formation des assistantes maternelles.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Compétences obligatoires : Création ou extension de zones d'activités à caractère artisanal, industriel, commercial ou tertiaire. Acquisition, rénovation et construction de bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux et tertiaires pour permettre l'implantation d'entreprises et services nouveaux ou le développement d'entreprises et services existants.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Compétences obligatoires: Toute action relative au conseil aux entreprises, à l'accompagnement de leurs projets et à la promotion des zones d'activité communautaires. Sont réputées d'intérêt communautaire toutes les opérations ayant pour effet de générer une augmentation des bases de taxe professionnelle. Développement de l'énergie éolienne. Sont réputées d'intérêt communautaire: -l'élaboration et le dépôt des dossiers de délimitation des zones de développement de l'éolien sur le territoire communautaire ainsi que sur les communes limitrophes -Toute action permettant de contribuer à la réalisation de parc éolien par des opérateurs privés</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>Compétences optionnelles : Création et gestion d'équipements sportifs, socioculturels et de loisirs. Sont réputés d'intérêt communautaire les équipements polyvalents non couverts ouverts à tout public ainsi que les locaux affectés à l'usage des jeunes. Restauration du patrimoine. Sont réputés d'intérêt communautaire les travaux extérieurs indispensables à la bonne conservation des églises et les travaux de restauration du patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits, abreuvoirs...).</i>
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs <i>Compétence optionnelle : Création et gestion d'équipements sportifs, socioculturels et de loisirs. Sont réputés d'intérêt communautaire les équipements polyvalents non couverts ouverts à tout public ainsi que les locaux affectés à l'usage des jeunes.</i>
- Activités péri-scolaires <i>Compétences optionnelles : * organisation et gestion, à compter de la rentrée scolaire 2003-2004, des activités périscolaires. Sont réputés d'intérêt communautaire : - la construction, la rénovation, l'extension et la gestion des locaux destinés à l'accueil de ces activités ; - la mise en oeuvre sur le territoire communautaire de services de restauration et d'accueil périscolaire (matin, midi, soir et mercredi) ; - la mise en oeuvre sur le territoire communautaire de centres de loisirs sans hébergement (CLSH) pendant les vacances scolaires ; - la participation, aux lieu et place des communes concernées, au financement de tels services pour les enfants de communes membres scolarisés dans le RPI pour lequel l'accueil périscolaire se situe en dehors du territoire communautaire.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles

- *organisation d'activités sportives, socioculturelles et de loisirs pour les jeunes en période extrascolaire.*

- Activités sportives

Compétence facultative: organisation d'activités sportives, socioculturelles et de loisirs pour les jeunes en période extrascolaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétence obligatoires: participation et représentation des communes au sein des structures ayant compétence en matière de programmation et de planification territoriale (pays, SCOT...).

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Compétence obligatoire : Elaboration et suivi des documents d'urbanisme. Sont réputées d'intérêt communautaire : - l'élaboration, les révisions, les modifications, et toute procédure relative à l'évolution du Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal - l'élaboration, les révisions, les modifications et toute procédure relative à l'évolution des documents d'urbanisme communaux qui auront été prescrites après la date d'effet du transfert de compétence

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Compétences obligatoires: toute action relative à la rénovation et à la reconquête des espaces urbanisés des communes. Sont réputés d'intérêt communautaire toutes les opérations permettant de faire disparaître des bâtiments en ruines.

- Etudes et programmation

*Compétence obligatoire : * élaboration et mise en oeuvre de programmes globaux de développement et de systèmes de gestion du territoire communautaire. Sont réputés d'intérêt communautaire toutes les opérations intéressant l'ensemble du territoire communautaire.*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Compétences optionnelles : - Création, entretien et aménagement de la voirie : * construction et entretien des voiries dans les lotissements et les zones d'activités réalisés par la communauté. * balayage des voies situées en agglomération.*

** tous travaux et prestations sur les voies d'intérêt communautaire et leurs dépendances. Sont réputés d'intérêt communautaire les voiries classées situées hors agglomération et permettant d'accéder à une autre commune, à un hameau ou à une autre voie classée ouverte à la circulation.*

Développement touristique

- Tourisme

*Compétences optionnelles : Actions de développement touristique * Soutien aux structures assurant la promotion touristique du territoire communautaire * création et gestion d'hébergements touristiques. Sont réputés d'intérêt communautaire:*

*La création de villages de gîtes à l'exception des opérations constituant la poursuite d'une opération déjà engagée. La création de gîtes ruraux et meublés de tourisme * Soutien aux porteurs de projets privés désireux de réaliser des équipements d'hébergements à l'exception des hébergements de plein air (camping, caravane, mobil home)*

** Création et gestion de circuits de randonnées et de découvertes. Sont réputées d'intérêt communautaire: la création de sentiers et d'itinéraires thématiques de découvertes du patrimoine naturel et bâti. la création de circuits labellisés de randonnée pédestres, équestres, VTT, à l'exception des circuits uniquement communaux. * Aménagement et gestion d'aires d'accueil pour camping car. *Mise en place d'une signalétique touristique. Sont réputées d'intérêt communautaire:*

*la mise en place de points informations services la signalétique du petit patrimoine rural et des édifices remarquables la signalisation directionnelle touristique * Aménagements d'aires de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite. *Aménagement et gestion du port de plaisance de Scey-sur-Saône Sont réputées d'intérêt communautaire toutes les opérations intervenant sur le domaine concédé par Voies Navigables de France ainsi que les opérations concernant les terrains adjacents au domaine concédé.*

*la mise en place de points informations services la signalétique du petit patrimoine rural et des édifices remarquables la signalisation directionnelle touristique * Aménagements d'aires de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite. *Aménagement et gestion du port de plaisance de Scey-sur-Saône Sont réputées d'intérêt communautaire toutes les opérations intervenant sur le domaine concédé par Voies Navigables de France ainsi que les opérations concernant les terrains adjacents au domaine concédé.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

<p><i>Compétence optionnelle : Aide aux porteurs de projets pour la création de logements locatifs privés conventionnés</i></p> <p>- Politique du logement non social</p> <p><i>Compétences optionnelles : * acquisition, réhabilitation et construction de logements locatifs. Sont réputés d'intérêt communautaire les opérations permettant d'augmenter le parc de logements locatifs. * réalisation de lotissements à usage d'habitation. Sont réputés d'intérêt communautaire toutes les opérations nécessitant l'obtention d'un permis d'aménager ainsi que les opérations dispensées de permis d'aménager mais créant au moins trois parcelles.</i></p> <p>- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</p> <p><i>Compétence optionnelle : Mise en oeuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.</i></p>
<p>Autres</p> <p>- NTIC (Internet, câble...)</p> <p><i>Aménagement de l'espace : (obligatoire) Création et exploitation de réseaux de communications électroniques. Sont réputés d'intérêt communautaire : - l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riveraines, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en oeuvre des réseaux de communications électroniques établis par des membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; la réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; l'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; l'organisation et la mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; l'activité "d'opérateurs d'opérateurs" en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; l'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; la commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'autres opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final ; toute réalisation d'études intéressant son objet</i></p> <p>- Autres</p> <p><i>Compétence optionnelle : * réflexion sur la carte scolaire. Compétences facultatives : * actions de promotion de la communauté et des communes membres. * La communauté peut, à la demande des communes membres, assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux pour le compte des communes adhérentes, lorsque ces travaux sont connexes à une opération réalisée dans le cadre des compétences communautaires.</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SYNDICAT MIXTE DU PAYS VESOUL VAL DE SAONE (200030831)	SM fermé	76 624
70	SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU VAL DE SAONE (257001024)	SM fermé	69 875
70	Syndicat Mixte "HAUTE-SAONE NUMERIQUE" (200044527)	SM ouvert	203 396
70	SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DE LA HAUTE SAONE (257002584)	SM ouvert	73 519

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)